



## Comment entamer des études supérieures sans CESS ?

**Il est possible d'accéder à l'enseignement supérieur sans CESS. Pour cela, il faut réussir un examen d'admission organisé par l'université. La réussite de ces examens permet d'accéder aux études supérieures, pas d'obtenir le CESS**

La réussite de l'examen d'admission organisé par les universités organisées ou subventionnées par la Communauté Française permet l'accès à toutes les études dans toutes les universités de la Communauté Française et les Hautes Ecoles.

Pour présenter l'examen d'admission, il faut s'acquitter d'un droit d'inscription de 132€. Toutes les universités de la Communauté Française organisent cet examen deux fois par an (mai - juin et aout - septembre). Les inscriptions se font à partir d'avril et jusqu'en aout selon les universités.

Le jury évalue sur les matières de niveau de fin de secondaire. L'examen comporte obligatoirement des épreuves en français, mathématique (dont une de manière approfondie) et langue moderne. Trois matières sont à choisir parmi ces sept : histoire, géographie, physique, chimie, biologie, latin et sciences économiques.

Il est possible de se préparer à l'examen d'admission par ses propres moyens, avec l'aide de l'e-Learning (<http://www.elearning.cfwb.be/>) ou via des écoles privées.

Plus d'informations :

- Université Libre de Bruxelles : <http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/examen-admission.html>
- Université Catholique de Louvain : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/inscriptions-2017.html>
- Université de Liège : [https://www.enseignement.uliege.be/cms/c\\_9143443/fr/examens-d-admission-aux-etudes-superieures-de-1er-cycle](https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9143443/fr/examens-d-admission-aux-etudes-superieures-de-1er-cycle)
- Université Saint-Louis Bruxelles: <http://www.usaintlouis.be/sl/628.html>
- Université de Namur: <https://www.unamur.be/info/examens-admission>
- UMons : [https://portail.umons.ac.be/fr/universite/admin/aff\\_academiques/serv\\_gest\\_etudes/admission/pages/examadmiss.aspx](https://portail.umons.ac.be/fr/universite/admin/aff_academiques/serv_gest_etudes/admission/pages/examadmiss.aspx)

**Attention: les études suivantes requièrent un examen d'admission spécifique :**

- Pour les études en sciences de l'ingénieur, il faut réussir un examen d'admission spécifique qui permet l'accès à toutes les études y compris celles d'ingénieur civil dans toutes les universités de la Communauté Française et Hautes Ecoles.
- Il y a des examens spécifiques des Hautes écoles pour devenir « assistant social » ou « conseiller social »
- Le jury paramédical A1 qui donne accès aux études de Bachelier en Soins Infirmiers et au Bachelier Sage-femme.
- La réussite d'un test d'admission ou d'une année préparatoire en Promotion Sociale permet d'entreprendre une formation « Bachelier » en promotion sociale. Le diplôme obtenu est équivalent à celui délivré par l'enseignement de plein exercice
- La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permet, pour le candidat qui prouve 5 ans d'expérience professionnelle et/ou personnelle, d'accéder à un master si la Commission instituée à cet effet l'autorise

**Remarque : l'examen d'admission aux études organisées en Hautes Ecoles n'existe plus depuis 2015**

---

Mise à jour **2018-19** par l'Antenne scolaire d'Anderlecht, les services de Médiation Scolaire de Berchem-Sainte-Agathe et Uccle, l'asbl PAJ de Woluwé-St-Pierre et Nota Bene de l'asbl BRAVVO de la ville de Bruxelles.